

LES ÉTAPES DE MON ORIENTATION

pendant l'année de 3^e

Mes parents m'accompagnent tout au long de ces étapes

Septembre
Décembre

▶ JE RÉFLÉCHIS À MON ORIENTATION

ÉTAPE 1

- Je réfléchis à mes envies.
- J'en parle autour de moi (à l'école, à des professionnels, à mes parents, à mes amis...).
- Je m'informe sur les métiers et les différentes voies de formation (JPO - Journées Portes Ouvertes, Forums...)

Janvier
Février

▶ JE FAIS MES VŒUX PROVISOIRES (1^{er} semestre ou 2^e trimestre)

ÉTAPE 2

- Je formule une ou plusieurs intentions de voie d'orientation sur le Portail **Scolarité Services - Orientation** et/ou sur la fiche de dialogue remise par le collègue.

LES 3 VOIES D'ORIENTATION POSSIBLES :

2^{de} Générale
et Technologique

> Bac général ou technologique*

2^{de} Professionnelle
ou 2^{de} Pro agricole

> Bac pro en 3 ans
Sous statut scolaire ou en apprentissage

1^{re} année CAP
ou CAP agricole

Sous statut scolaire
ou en apprentissage

- Je reçois l'**avis d'orientation** de mon conseil de classe sur mes intentions d'orientation.
- Ma famille accuse réception de cet avis. Cet avis est provisoire. Il constitue une base d'échange et de dialogue avec le Psy EN et en parallèle, le professeur principal pour préparer mes choix définitifs.

Si je souhaite faire un CAP ou un bac pro en apprentissage, je commence ma recherche de CFA et d'entreprises d'accueil.

* Autre voie d'orientation possible : 2^{de} spécifique STHR

Mars

▶ JE FAIS MES DEMANDES D'AFFECTATION

Sur le service en ligne **Affectation**

- À partir d'avril, je consulte les formations et les établissements qui les proposent.
- En mai, je saisis mes demandes d'affectation (formations et établissements).
Je les classe par ordre de préférence.

Avril/Mai

▶ JE FORMULE DES CHOIX DÉFINITIFS

ÉTAPE 3

Sur le service en ligne **Orientation**

Le conseil de classe fait des propositions en juin.
Le chef d'établissement prend une décision d'orientation lors du conseil de classe du 3^e trimestre ou du 2nd semestre :

- Je suis d'accord
Mon orientation est définitive.
- Je suis en désaccord
Après l'entretien avec le chef d'établissement sur la décision d'orientation, ma famille peut faire appel dans un délai de 3 jours auprès d'une commission.

en parallèle

Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.

Juin

▶ JE REÇOIS MES RÉSULTATS D'AFFECTATION ET JE M'INSCRIS

ÉTAPE 4

L'affectation des élèves se fait en fonction de leurs vœux, de leurs résultats scolaires et du nombre de places disponibles.

- Dès réception de ma notification d'affectation, je m'inscris dans l'établissement scolaire indiqué (avant les vacances scolaires) via le service en ligne **Inscription**. Si je ne suis pas admis dans la formation que je veux, je retourne voir mon établissement qui me propose d'autres solutions.

Fin juin
Début juillet

DNB
26 et 27 juin 2025
Épreuves du Diplôme National du Brevet